

Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental

MONSIEUR DANIEL GOLDBERG
PRESIDENT DE L'URIOPSS ILE-DE-FRANCE
MAISON DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE
16 RUE DES TERRES AU CURE
75013 PARIS

Bobigny, le 18 mars 2020

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre courrier en date du 17 mars dernier, j'ai souhaité vous faire parvenir ces quelques éléments d'information concernant la crise à laquelle nous faisons face, et les moyens que nous déployons plus spécifiquement dans le cadre de nos missions de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Face à la crise sanitaire liée au Coronavirus – Covid-19, le Département de la Seine-Saint-Denis a adopté un plan de continuité de l'activité afin de maintenir ses missions de service public essentielles, notamment auprès des publics les plus fragiles. C'est bien évidemment le cas des publics de l'ASE, en particulier des jeunes que nous accueillons dans des structures collectives, qu'elles soient gérées par le Centre départemental Enfants et Famille (CDEF) ou par des associations.

C'est donc en toute logique que nous maintenons l'hébergement en structure – y compris en MECS. Ainsi en va-t-il également de l'accueil des jeunes en situation de fugue et qui reviendraient après l'annonce des mesures du confinement par le gouvernement ; bien sûr, cet accueil est maintenu, notre priorité étant la protection et donc la mise en sécurité de ces jeunes.

Le maintien de ces missions vitales pose, comme vous le pointez, la question de l'encadrement dans ces structures ; en effet, de nombreuses et de nombreux professionnels doivent assurer la garde de leurs propres enfants.

C'est pourquoi, nous avons, dès le samedi 14 mars, adressé un courrier au ministre de la Santé et au secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, avec copie au préfet de la Seine-Saint-Denis et au directeur général de l'Agence régionale de la santé (ARS) Île-de-France, pour demander que le dispositif dérogatoire dont bénéficient depuis lundi le personnel soignant, bénéficie également aux professionnels de l'ASE. J'ai aussi eu l'occasion dès la semaine dernière de m'entretenir personnellement avec Adrien Taquet, secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance, à ce sujet.

En Seine-Saint-Denis, nous demandons que ces dernières et ces derniers puissent confier leurs enfants dans les crèches départementales dont nous maintenons un certain nombre ouvertes pour les professionnels de santé et des établissements médico-sociaux, mais également dans les écoles et collèges prévu.e.s à cet effet par l'Education Nationale.

Le secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance m'a assuré plaider cette cause auprès du Premier ministre. En effet, la liste des agent.e.s concerné.e.s par les gardes de « secours » est établie par les autorités gouvernementales et préfectorales.

En ce qui concerne les moyens de protection des personnels qui travaillent dans les structures, nous avons, de la même manière, demandé à ce qu'ils fassent partie des personnels prioritaires. Comme vous le savez, aujourd'hui, les seuls personnels soignants, personnels médico-sociaux et depuis aujourd'hui les services d'aide à domicile des personnes âgées et handicapées, sont censés être approvisionnés en masques. Nous avons alerté les autorités sanitaires concernant la nécessité d'équiper des personnels travaillant dans les établissements de l'Aide sociale à l'enfance. Nous n'avons pas de stock disponible de notre côté.

Enfin, je tenais à vous faire savoir que nous sommes particulièrement mobilisé.e.s pour maintenir un bon niveau de service public en matière de protection de l'enfance. Dès vendredi, l'ensemble des gestionnaires d'établissements ont été rencontré.e.s et un échange s'est mis en place qui a lieu très régulièrement. Nous sommes mobilisé.e.s aussi pour trouver des solutions de délocalisation de certains groupes d'enfants pour certaines structures qui en auraient besoin.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites de nos démarches. Soyez assuré que cet enjeu pour les professionnel.le.s de l'ASE constitue bien l'une de nos priorités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à toi,



Stéphane Troussel